



**Philippe MARTIN, Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie**

Paris, le mardi 26 novembre 2013

Discours de Philippe MARTIN Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Avis sur l'éducation à l'environnement et au développement durable au Conseil économique, social et environnemental

Monsieur l'éco-président du CESE, cher Jean-Paul DELEVOYE,
Messieurs les éco-rapporteurs,
Mesdames et Messieurs les éco-conseillers,

Je vous remercie de votre invitation qui me permet de partager avec vous la présentation de l'avis du Conseil économique, social et environnemental sur l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Je tenais tout particulièrement à être présent ici, au nom du gouvernement pour au moins deux raisons. Bien sûr, parce que cet avis est le fruit d'une saisine gouvernementale. Mais aussi, et peut être d'abord parce que je considère l'éducation à l'environnement et au développement durable comme un enjeu essentiel pour accomplir la mission que m'ont confiée le président de la République et le Premier ministre, qui est d'engager notre Pays dans la transition écologique.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour saluer certains rapports récents du CESE, également très utiles pour mon ministère, qu'ils aient concernés la transition énergétique, le financement de la transition écologique, de responsabilité sociétale des entreprises, ou bien la biodiversité. Ces rapports sont précieux sur le fond, bien sûr, mais ils sont aussi précieux au regard de leur méthode d'élaboration, à la fois collective et concertée.

Seul le prononcé fait foi

Un mot si vous le permettez sur le dialogue environnemental.

Dans le droit fil du discours du président de la République, j'aspire moi aussi à un dialogue environnemental qui devienne l'égal du dialogue social. La première Conférence environnementale, dans ces lieux, a d'ailleurs souhaité en rénover les outils. A la fin de l'année 2012, le législateur a créé le Conseil national de la transition écologique, le CNTE, qui doit devenir le lieu privilégié de ce dialogue environnemental, un lieu où le Président du CESE est d'ailleurs représenté. Car le Conseil économique, social et environnemental a bien évidemment un rôle tout aussi important à jouer pour atteindre cet objectif, et les liens avec le CNTE seront forcément nombreux et fructueux. C'est aussi le sens de ma présence parmi vous aujourd'hui.

S'agissant du sujet du jour, je me réjouis de l'arrivée au sein du CNTE de représentants de l'éducation à l'environnement et au développement durable et de l'association à ses travaux d'acteurs aussi prestigieux que la Conférence des Présidents d'Université. Je relève pour les souligner quelques petits pas, récents, du dialogue environnemental : ici la nomination de représentants des associations de protection de l'environnement au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Rhône-Alpes, là, la participation des ONG environnementales aux discussions sur le pacte d'avenir pour la Bretagne.

Mais même si on attribue à tort aux gascons des promesses incertaines quant à leur réalisation, je ne suis pas naïf, et je sais qu'il nous reste du chemin à faire pour parvenir à des modes de discussions et de travail qui soient à la fois efficaces et acceptables par toutes les parties prenantes. Pour ma part, je ne renoncerai, ni à mon ambition écologique, ni à ma conviction que la transition écologique n'a de perspective que dans la concertation.

Voilà pourquoi nous devons tout faire pour que le dialogue environnemental se mette en place de manière sereine, apaisée, et qu'il permette d'avancer ensemble, concrètement, sur les chantiers de la transition écologique. Ce projet, par son ampleur, mérite que nous en soyons à la hauteur.

Et dans ce contexte, le dialogue me semble particulièrement nécessaire en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable. Je n'oublie pas que l'avis qui nous intéresse aujourd'hui est né d'une pétition citoyenne, qu'il a été ensuite le fruit des assises nationales du mois de mars dernier, et qu'en fin de compte il a été sollicité par le gouvernement de manière officielle.

La transition écologique, nous le savons, n'est envisageable que si nous avons la lucidité de changer nos mentalités et nos comportements. La finalité de l'éducation à l'environnement et au développement durable est bien de rendre possible et d'accompagner ce changement de modèle, pour peu qu'elle privilégie la prescription au détriment de l'injonction.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est par nature émancipatrice. Elle développe l'esprit critique, elle éduque au choix et à la responsabilité, elle est ancrée dans l'environnement réel, et permet d'apprendre le sens des réalités, celui du bien commun.

La transition écologique nous invite à regarder l'avenir et à nous inscrire dans de nouvelles temporalités, et c'est en cela que l'éducation à l'environnement et au développement durable est cruciale pour sa réussite.

Avec les dérèglements climatiques, nous comprenons que nous ne pouvons plus faire comme si l'histoire humaine ne dépendait que de la force des idées et des Nations. Jared DIAMOND l'a plusieurs fois démontré, en particulier sur le cas de l'île de Pâques, la compréhension de l'environnement est d'abord un enjeu de civilisation. L'éducation à l'environnement et au développement durable doit donc être sérieusement considérée comme une condition de notre survie.

Pour cela il y a l'alerte et il y a l'action.

L'alerte, c'est le rapport du GIEC, c'est le risque d'extinction d'espèces, c'est la mise en danger, comme jamais peut-être auparavant, de notre biodiversité.

L'action c'est tout faire pour que nos enfants grandissent en disposant à leur tour de marge de manœuvre, et qu'ils soient maîtres de leur destin, plutôt que gestionnaire de nos renoncements et nos lâchetés !

L'action c'est refuser que nos concitoyens soient, chaque jour davantage, gagnés par le fatalisme et le pessimisme, terreau fertile de l'individualisme et du repli sur soi. Et pour cela nous ne voulons pas que les acteurs économiques ou scientifiques abandonnent tout esprit de créativité, d'innovation et d'initiative.

Doté d'un capital de connaissances et de savoir-faire, chaque citoyen doit devenir l'acteur de l'amélioration de ses conditions de vie et l'initiateur d'un changement plus global. Outillé, averti, il est en capacité de participer à la définition des choix communs et à la défense des biens publics.

En aidant à formaliser une vision d'ensemble, l'éducation à l'environnement et au développement durable aide nos concitoyens à mieux appréhender l'évolution du monde, sa complexité croissante, faite d'interdépendances toujours plus nombreuses et entremêlées. En mobilisant fortement les outils de science participative en plein développement, elle renforce la culture scientifique de notre société, gage de progrès humain, économique et social.

Sans éducation à l'environnement et au développement durable, il n'y a pas de dialogue possible entre les acteurs dans les territoires, qui est la méthode, ni de transition écologique, qui est l'objectif. L'éducation à l'environnement et au développement durable permet de faire vivre ce projet citoyen, un projet que nous voulons joyeux, solidaire, qui entrelace harmonieusement les trois cercles du développement durable, l'économie, le social et l'environnement.

Elle favorise la gestion intégrée de nos ressources, de notre patrimoine économique, culturel et naturel, un domaine où les progrès à faire restent nombreux.

Elle permet aussi de rompre l'isolement, de réhabiliter les dynamiques collectives et les valeurs de solidarité et de partage.

Enfin, l'éducation à l'environnement et au développement durable, en dynamisant fortement nos politiques éducatives reste le plus sûr moyen de redonner une place, un rôle, un avenir, à une jeunesse belle, créative, et riche de sa diversité.

C'est en se mobilisant fortement sur cet enjeu central qu'est l'école que notre société pourra construire son redressement. Donner davantage d'ampleur à l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les politiques éducatives constitue une formidable occasion de faire pénétrer en profondeur la transition écologique dans notre socle commun de référence, et même de valeurs.

Dès lors, doit-on promouvoir et développer l'éducation à l'environnement et au développement durable seulement parce qu'elle est utile, ce qui serait déjà beaucoup, ou devons-nous la développer parce qu'elle est un droit constitutionnel, consacré par la Charte de l'environnement ?

Je crois que nous devons la promouvoir parce qu'elle est un droit utile pour l'humanité. Qu'est ce qu'un enfant peut comprendre de lui-même s'il ne se pense pas en interdépendance avec les grands équilibres naturels ? Comment grandir sans apprendre à penser la complexité, sans être sensible au vivant ? Comment exercer sa citoyenneté sans expérimenter dans sa vie quotidienne les multiples interactions qui font de notre planète le plus précieux des écosystèmes ?

Ces actions d'information, de sensibilisation, d'éducation, de formation et de participation citoyenne, nous devons les inscrire au sein de toutes les politiques publiques et à chaque étape de l'éducation que celle-ci soit formelle ou informelle ;

- en direction de tous les publics, car le discours sur l'environnement ne saurait être réservé qu'aux convaincus, à une élite restreinte, qui de fait exclurait une partie de la population. De la même façon, il ne s'agit pas de viser seulement les générations futures mais bien de conduire leurs parents et grands-parents à modifier leurs comportements dès maintenant ;
- sur tous les territoires et même surtout, sur les territoires c'est-à-dire là où se développent les solutions durables de mobilité, d'efficacité énergétique et de gestion des ressources qui les concrétisent et qu'elles nourrissent en retour. Elles impliquent le développement de projets multi-partenariaux et co-construits, entre les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, l'État, les centres de recherche et les entreprises.

Heureusement, nous ne partons pas de rien. Si l'éducation à l'environnement et au développement durable est un champ nouveau, complexe, faiblement investigué, je sais le rôle pionnier, précurseur, des réseaux associatifs et leur action de mise en relation et de formation des acteurs.

Depuis plusieurs décennies celles-ci mènent des actions de découverte, d'éducation et de formation à l'environnement, avec le soutien des collectivités. Je salue ici le rôle essentiel, tenu depuis déjà quarante ans par les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement, du Réseau Ecole et Nature initié, lui, il y a trente ans, ou du Collectif Français pour l'éducation à l'environnement et au développement durable né il y a une quinzaine d'années.

Les troisièmes assises nationales en mars à Lyon, les 95 assises territoriales qui les ont précédées, ont témoigné du dynamisme et du foisonnement de ces actions et de ces réseaux.

Beaucoup d'écoles, de collèges et de lycées développent déjà des projets d'établissement mettant en œuvre des démarches de développement durable.

Ces initiatives doivent pouvoir favoriser les projets transversaux et pluridisciplinaires au sein desquels l'école deviendra un lieu d'apprentissage et d'expérimentation active de la transition écologique.

Je salue également l'implication constante des services déconcentrés de l'État notamment en région, et de tous les opérateurs du ministère, l'avis du CESE signalant à plusieurs reprises leurs actions et rôles dans ce domaine.

Nous savons bien sûr qu'il nous faut aller plus loin :

- nous savons qu'il faut hâter l'état des lieux et la mise en synergie de toutes les démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable, notamment en multipliant les espaces de concertation ;
- nous savons qu'il faut développer des offres de formation sur les enjeux de l'environnement et du développement durable pour les professionnels de l'éducation, de la jeunesse et de la formation.

Nous savons aussi que nous devons enfin rattraper un retard français en matière de recherche sur ce sujet.

Il y a des consensus, des enjeux partagés, mais il y a aussi des choix à faire, et des responsabilités à prendre, de la part des pouvoirs publics.

J'en viens au projet d'avis que viennent de présenter Antoine DULIN et Allain BOUGRAIN-DUBOURG.

Je suis heureux que le CESE, dans son rôle fondamental d'aide à la décision des pouvoirs publics, nous propose aujourd'hui des éléments de diagnostic et des stratégies de mobilisation complémentaires à ceux de la feuille de route de la Conférence environnementale 2013. J'apprécie la qualité du travail mené par les rapporteurs, qui nous livrent un avis détaillé, illustré, afin de guider la réflexion et l'action de l'ensemble des acteurs pour plusieurs années. Je sais qu'à travers cet avis, c'est toute la richesse des travaux de l'espace national de concertation qui s'exprime.

C'est pourquoi je serai très attentif aux réactions des formations du Conseil économique, social et environnemental sur ce projet d'avis.

Ce n'est pas le moment pour moi de vous donner la totalité des réponses que le gouvernement apportera à celui-ci, réponses qui nécessiteront d'autres échanges avec mes collègues du Gouvernement et avec le Premier ministre, mais je peux néanmoins vous livrer dès maintenant quelques réactions personnelles.

Concernant la politique de formation initiale scolaire, supérieure et périscolaire, qui n'entrait pas dans le champ de la saisine mais que les rapporteurs ont souhaité aborder, il est clair qu'il s'agit là d'un domaine essentiel, qui s'inscrit dans le cadre de la priorité accordée par le président de la République à l'éducation et à la jeunesse.

Je me réjouis que l'éducation à l'environnement et au développement durable ait fait, depuis cet été, son entrée dans le code de l'éducation. Après la première circulaire de 1977 qui avait introduit l'éducation à l'environnement et au développement durable dans l'Éducation nationale, puis la circulaire de 2004 qui l'a généralisée. L'objectif que nous nous sommes fixé est de tripler, en trois ans, le nombre de projets d'établissement. Au-delà, nous devons parvenir à intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable de manière transversale dans tous les programmes.

C'est le sens de la saisine que vient d'adresser Vincent PEILLON au tout nouveau conseil supérieur des programmes. Les rapporteurs ont pu constater l'implication des trois ministres concernés lors de la Conférence environnementale, pour intégrer ces problématiques au cadre des politiques publiques de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports. Le développement de nouveaux temps périscolaires constitue à cet égard une formidable occasion pour l'amplification et la systématisation des démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les écoles primaires.

C'est pourquoi, je veillerai à la mise en œuvre la plus complète et la plus large de la feuille de route de la Conférence environnementale, une mise en œuvre dont le suivi régulier sera assuré par le CNTE.

Mais votre avis, c'était le sens de la saisine gouvernementale, examine aussi les moyens d'amplifier l'éducation à l'environnement et au développement durable dans d'autres sphères de la société.

Je souscris totalement à cette volonté d'« ouvrir l'horizon » de cette démarche, qui est aussi la volonté partagée par les 1200 participants des assises nationales de Lyon au mois de mars dernier.

Dans cet esprit, l'avis formule une demande d'accentuation d'actions relevant de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le monde du travail, public et privé, au titre d'une contribution à l'acquisition d'une culture générale d'éco-citoyenneté des salariés et des employeurs, en l'articulant avec la réflexion sur l'évolution des métiers. Je souscris pleinement aux analyses et aux argumentaires formulés par l'avis dans ce domaine.

Avec des mots et, peut être des approches différentes, cette préoccupation recouvre totalement celle qui a été portée par la table ronde « Emploi, formation et transition écologique » de la Conférence environnementale. C'est avec un grand intérêt que j'observe les évolutions d'ores et déjà engagées par de nombreuses organisations publiques et privées dans le domaine de la responsabilité sociétale, souvent sources d'opportunités et d'innovations en faveur des transitions.

Le ministère est à cet égard très impliqué au sein de la plateforme RSE et va continuer à s'engager en faveur de la diffusion de ces démarches.

Avec mes collègues Michel SAPIN, Vincent PEILLON et Geneviève FIORASO, nous allons saisir dans les prochains jours le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie pour qu'il capitalise sur les initiatives des branches et des régions en matière d'adaptation de la formation continue aux mutations liées à la transition écologique.

S'agissant de la formation des agents publics, je réunirai les directeurs des écoles et établissements d'enseignement dont le ministère à la tutelle pour leur demander d'amplifier leurs démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ouvrir l'horizon, c'est aussi s'intéresser aux citoyens et consommateurs. C'est tout l'enjeu de la responsabilisation et du choix des consommateurs, largement rappelé par les rapporteurs.

Alors que le gouvernement va s'engager dans une nouvelle étape d'affichage environnemental, à l'issue d'une première phase expérimentale, alors que la Commission européenne vient de lancer sa propre réflexion, je ne peux que souscrire à la volonté exprimée de mettre à disposition du consommateur des informations claires et fiables relatives à la traçabilité sociale et environnementale des produits qui s'offrent à lui. C'est un enjeu capital pour orienter les pratiques des producteurs et des consommateurs.

Concernant l'information du public, je vais examiner les pistes de travail avec ma collègue Aurélie FILIPPETTI, mais je souhaite aussi que les moyens de diffusion et de communication du ministère, de ses services et de ses établissements, soient encore plus mobilisés pour concourir à la valorisation des initiatives, qu'il s'agisse des engagements volontaires dans le secteur professionnel de la communication et des médias comme d'autres secteurs professionnels, ou qu'il s'agisse de valoriser les initiatives de terrain menées dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

J'ai particulièrement apprécié la plateforme de recueil d'initiatives en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable qui a été initiée par le CESE à l'occasion de cet avis et je souhaite que cette initiative puisse être pérennisée.

Comme les rapporteurs, j'ai la volonté de porter et de faire partager une vision positive et entraînant de la biodiversité auprès du grand public, notamment en instaurant une journée nationale, puis je l'espère européenne, du patrimoine naturel.

Enfin, votre avis propose d'amplifier la mobilisation des acteurs publics, privés et associatifs. C'est bien sûr une orientation indispensable et j'en profite pour vous confirmer que parmi les futures actions de l'agence française de la biodiversité, figure explicitement la communication, la sensibilisation et l'information. A l'instar de l'ADEME dans le domaine des déchets, l'idée est bien que l'agence de la biodiversité aille vers le grand public, et soutienne ceux qui le font déjà.

L'éducation à l'environnement et au développement durable sera bien intégrée aux prochains contrats de plan État – régions, puisqu'elle est au cœur de la transition écologique qui, elle-même, est un des cinq axes thématiques obligatoires des futurs contrats. Enfin, je vous confirme que cette démarche sera également fortement présente dans la future stratégie nationale pour la transition écologique 2014-2020 et que le CNTE, comme le souhaitent les rapporteurs, sera associé en amont à son élaboration.

S'appuyant sur le succès, réel et précieux, de l'espace national de concertation français, les rapporteurs souhaitent qu'un espace du même type soit instauré à l'échelle de l'Union européenne. J'espère que nous pourrons y parvenir. D'ores et déjà c'est l'action internationale dans ce domaine qu'il faut amplifier et c'est le sens de la proposition que la France vient d'adresser à l'Unesco à l'occasion de sa dernière conférence générale au début du mois.

Je conclurai mon propos précisément par cette question internationale. Notre pays vient d'être officiellement désigné pour accueillir la conférence sur le climat en 2015. C'est un honneur, une responsabilité et une chance.

Je souhaite qu'à cette occasion nous puissions mobiliser les efforts de tous pour qu'elle concerne tous les Français, et en particulier la jeunesse dont une partie de l'avenir se jouera là. Des actions en ce sens vont être mises en œuvre, notamment dans le cadre scolaire qui est essentiel.

Mais je souhaite qu'en Seine-Saint-Denis en particulier, puisque la Conférence se tiendra au Bourget, et sur tout le territoire national, sa préparation, sa mise en œuvre, soient l'occasion d'ouvrir l'horizon de l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans le monde du travail, auprès de nos concitoyens, dans nos villes et nos villages.

Nul doute que votre rapport, intelligent et éclairant, m'aidera dans cette tâche exaltante qui est de préparer l'avenir, et de donner de la noblesse à la politique.